



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(7)/2/Add.2
6 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**
Septième session
Istanbul, 3-14 novembre 2008

Point 3 b) i) de l'ordre du jour provisoire
Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer
la mise en œuvre de la Convention
Examen des plans de travail des organes de la Convention
Plan de travail pluriannuel du secrétariat et
programme de travail commun du secrétariat
et du Mécanisme mondial

Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention

Note du secrétariat

Additif

Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du secrétariat (2008-2009)

Résumé

Dans la décision 3/COP.8, les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont adopté un plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie), et prié le secrétariat de la Convention de présenter la contribution qu'il prévoyait d'apporter à la Stratégie dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel (quadriennal) complété par un programme de travail biennal chiffré fondé sur une méthode de gestion axée sur les résultats. Ce programme de travail biennal, qui porte sur l'exercice 2008-2009, est exposé dans le présent document. Il donne des renseignements sur les produits et les principales activités pour chacun des résultats attendus du secrétariat («effets escomptés»). Y figurent également la nouvelle structure du secrétariat et des indications générales sur les crédits nécessaires pour réaliser le programme de travail.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
ABBREVIATIONS		3
I. INTRODUCTION.....	1 – 7	4
II. STRUCTURE ADMINISTRATIVE	8 – 9	5
III. PROGRAMME DE TRAVAIL 2008-2009.....		6

ABRÉVIATIONS

AFHR	Groupe de l'administration, des finances et des ressources humaines
ARCE	Groupe de la sensibilisation, de la communication et de l'éducation
CBD	Convention sur la diversité biologique
CoSe	Groupe des services de conférence
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
CST	Comité de la science et de la technologie
EDM	Groupe de la direction exécutive et de l'administration
FCMI	Groupe de la facilitation, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
TIC	Technologies de l'information et de la communication
IFI	Institutions financières internationales
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
KMST	Groupe de la gestion des connaissances, de la science et de la technologie
PAN	Programme d'action national
ONG	Organisation non gouvernementale
PAGI	Groupe de la mobilisation et des questions mondiales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNU	Université des Nations Unies

I. Introduction

1. Dans la décision 3/COP.8, les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont adopté un plan-cadre stratégique décennal (la Stratégie) visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention. Dans cette même décision, ils ont prié le secrétariat de la Convention de présenter la contribution qu'il prévoyait d'apporter à la Stratégie dans le cadre d'un plan de travail pluriannuel (quadriennal) complété par des programmes de travail biennaux.
2. Le projet de plan de travail pluriannuel pour 2008-2011 est publié sous la cote ICCD/CRIC(7)/2/Add.1; le projet de programme de travail biennal chiffré pour 2008-2009 fait l'objet du présent document. Conformément à la décision 3/COP.8, le plan de travail et le programme de travail sont établis conformément à une méthode de gestion axée sur les résultats.
3. Le plan de travail pluriannuel présente les résultats attendus du secrétariat («effets escomptés»), ainsi que les indicateurs de résultat connexes. En d'autres termes, il contient les orientations stratégiques des travaux du secrétariat pour les quatre prochaines années. Ces informations sont complétées par le présent document concernant le programme de travail biennal, qui met l'accent sur les aspects opérationnels de la réalisation du plan de travail au cours de ses deux premières années. Il décrit les principaux produits au regard de chacun des résultats escomptés qui figurent dans le plan de travail pluriannuel. Ces produits représentent les tâches à accomplir à l'appui des effets escomptés. Le programme de travail prévoit aussi des «groupes d'activités» qui indiquent la nature et la portée des travaux que le secrétariat devra mener pour obtenir les produits attendus.
4. Comme le plan de travail pluriannuel du secrétariat, le programme de travail biennal s'articule autour de six sous-programmes, un pour chacun des objectifs opérationnels de la Stratégie et un autre pour l'appui à la gestion.
5. Dans sa décision n° 1 adoptée lors de sa première session extraordinaire en novembre 2007, la Conférence des Parties a autorisé le Secrétaire exécutif à remanier le personnel du secrétariat afin d'améliorer la capacité de réaction à la Stratégie. Le présent document donne des informations sur la nouvelle structure du secrétariat; pour chacun des effets escomptés, le programme de travail indique le groupe responsable.
6. Conformément à la décision 3/COP.8 dans laquelle il est demandé au secrétariat d'établir un programme de travail biennal chiffré, un chiffre indicatif de planification pour les crédits supplémentaires nécessaires à la réalisation du programme de travail est mentionné à la fin de chaque sous-programme/objectif opérationnel. Considérant que la période 2008-2009 est une période de transition, et que des prévisions budgétaires fermes établies conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats seront soumises, dans le budget-programme pour 2010-2011, à la neuvième session de la Conférence des Parties en 2009, le secrétariat souhaite obtenir l'avis de ces dernières pour hiérarchiser les besoins en financement supplémentaire à l'appui du prochain cycle biennal. Conformément à l'usage, il est entendu que le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'emploiera davantage à donner des indications sur l'orientation stratégique proposée qu'à examiner les questions budgétaires connexes.

7. Le présent document devrait être lu en parallèle avec les documents ICCD/CRIC(7)/2, qui décrit le cadre général et les principes de base des documents de planification soumis à la septième session du CRIC; ICCD/CRIC(7)/2/Add.3 et Add.4, qui présentent le projet de plan de travail pluriannuel et le projet de programme de travail biennal chiffré concernant le Mécanisme mondial; ICCD/CRIC(7)/2/Add.5, qui présente le projet de programme de travail commun du Mécanisme mondial et du secrétariat; ICCD/CRIC(7)/2/Add.6, qui présente le projet de programme de travail biennal du CRIC; et ICCD/CST(S-1)/4/Add.1 et Add.2, qui présentent le projet de plan de travail pluriannuel et le projet de programme de travail biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie (CST).

II. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

8. Conformément à la décision 1/COP.ES-1, le Secrétaire exécutif a été autorisé à remanier selon que de besoin les programmes et la structure des effectifs du secrétariat afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie. Ainsi, quatre services organiques ont été créés:

- Un groupe de la gestion des connaissances, de la science et de la technologie (KMST),
- Un groupe de la sensibilisation, de la communication et de l'éducation (ARCE),
- Un groupe de la mobilisation et des questions mondiales (PAGI), et
- Un groupe de la facilitation, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre (FCMI).

9. Ces services organiques sont coordonnés par le groupe de la direction exécutive et de l'administration (EDM) et appuyés par le groupe des services de conférence (CoSe) et le groupe de l'administration, des finances et des ressources humaines (AFHR).

III. Programme de travail 2008-2009

Sous-programme 1. Plaidoyer, sensibilisation et éducation

Résultat:		Risques/hypothèses:		
<p>1.1 Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité, aux niveaux international, national et local.</p>		<p>Les principaux groupes d'intérêts sont prêts à reconnaître les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse comme une menace mondiale.</p>		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
<p>1.1.1 La contribution de la Convention, par le biais d'une stratégie globale de communication, est utilisée par des groupes clefs pour faire connaître plus largement les problèmes de désertification/dégradation des sols et de la sécheresse, ainsi que les synergies qui s'y rapportent.</p>	<p>Le nombre de visites mensuelles du site Web de la Convention</p>	<p>Stratégie de communication relative à la Convention (document)</p> <p>Divers matériels d'information (fiches de synthèse, CD-ROM, communiqués de presse, rapports)</p> <p>Amélioration de la base de données et du site Web de la Conférence (fonction de centre d'échanges d'information et de bibliothèque)</p>	<p>1.1.1.A Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de communication relative à la Convention</p>	ARCE
	<p>La présence partout dans l'Internet de références au site de la Convention</p>		<p>1.1.1.B Promouvoir des mesures de sensibilisation du public aux questions nouvelles d'environnement en rapport avec la Convention</p>	ARCE
	<p>Le degré de satisfaction de groupes clefs</p>		<p>1.1.1.C Élaborer des mécanismes efficaces d'échange d'information</p>	ARCE

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
1.1.2 Utilisation par les Parties et les institutions internationales d'informations fournies par la Convention sur les liens entre la dégradation des terres, les changements climatiques et la biodiversité et sur les moyens de traiter ces problèmes par des méthodes synergiques	Le nombre de visites mensuelles du site Web de la Convention	Divers matériels d'information	1.1.2.A Élaborer et diffuser des matériels de sensibilisation	PAGI
	La présence partout dans l'Internet de références au site de la Convention	Documents d'information générale, rapports	1.1.2.B Favoriser les synergies entre les programmes d'action et promouvoir les relations à l'échelle nationale à travers la participation au Groupe mixte de liaison des trois Conventions de Rio	PAGI
	Le degré de satisfaction des Parties et des institutions internationales	Base de données sur les questions de synergies	1.1.2.C Élaborer, mettre en place et tenir à jour une base de données sur les questions de synergies	PAGI

Résultat:		Risques/hypothèses:		
1.2 Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, le développement rural et la lutte contre la pauvreté.		Les Parties s'emploient activement à soutenir et à connaître encore mieux le rôle et le mandat de la Convention en leur qualité de Parties aux autres conventions de Rio et de membres d'institutions internationales compétentes. Des instances internationales spécialisées sont disposées à prendre en compte les questions relatives à la désertification/dégradation des terres et à la sécheresse aux fins d'examen et/ou de décision.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
1.2.1 Reconnaissance de la Convention comme partenaire clef, centre mondial de coordination et référence normative	Le nombre d'initiatives et de conférences internationales majeures qui tiennent compte des problèmes de la désertification/dégradation des	Stratégie de plaidoyer de la Convention (document)	1.2.1.A Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de plaidoyer de la Convention	PAGI
		Appui technique du secrétariat aux initiatives, conférences et réseaux	1.2.1.B Participer à des conférences et ateliers et s'employer énergiquement à	PAGI

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
pour les problèmes de désertification/ dégradation des terres et de sécheresse	terres et de la sécheresse dans leurs produits Les contributions thématiques apportées à ces initiatives et conférences	internationaux En rapport avec la désertification/dégradation des terres et la sécheresse Concept de centre de gestion de la sécheresse Accords/mémoires d'entente d'accord/programmes de travail communs sur la répartition des tâches interorganisations concernant les questions relatives à la gestion durable des terres	faire reconnaître l'importance de la Convention 1.2.1.C Appuyer la création d'un centre de gestion de la sécheresse 1.2.2.D Élaborer et mettre en œuvre des partenariats avec des partenaires nouveaux et existants dans le cadre de programmes de travail communs et/ou d'autres formes de répartition des tâches	FCMII EDM
1.2.2 Une meilleure connaissance des problèmes de désertification/ dégradation des terres et de sécheresse après une participation aux activités d'instances internationales et régionales compétentes	Le nombre d'invitations à des instances et conférences pertinentes adressées à la Convention Les contributions thématiques à ces instances et conférences	Calendrier des manifestations, manifestations parallèles, expositions et conférences de presse Matériels de sensibilisation à la Convention dans toutes les langues de l'ONU	1.2.2.A Élaborer et tenir à jour un calendrier des manifestations, manifestations parallèles, expositions et conférences de presse se rapportant à la Convention (voir également 1.2.1.B) 1.2.2.B Élaborer et publier des matériels de sensibilisation à la Convention dans toutes les langues de l'ONU et les mettre à disposition dans les instances régionales et internationales	ARCE ARCE
1.2.3 Examen des problèmes de désertification/ dégradation des terres et de sécheresse par les	Le nombre d'instances régionales, sous-régionales et internationales clés tenant compte des problèmes de	Documents d'information générale, y compris des informations concernant les réseaux de programmes	1.2.3.A Apporter une aide aux pays parties touchés pour mettre en œuvre des activités sous régionales et régionales 1.2.3.B Aider à définir l'ordre du jour	FCMI FCMI

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
instances régionales, sous-régionales et internationales compétentes grâce à des contributions thématiques	désertification/dégradation des terres et de sécheresse dans leurs produits Les contributions thématiques à ces instances et conférences	thématiques, bulletins, rapports, documentation générale et rapports d'étape	des instances interrégionales et mondiales et leur apporter un appui technique	

Résultat:	Risques/hypothèses:
1.3 Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord, comme celles du Sud, sont de plus en plus largement associées, en tant que parties prenantes, aux activités liées à la Convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse.	Les pays parties acceptent et appuient le rôle actif et important des organisations de la société civile Capacité institutionnelle des ONG concernées d'entreprendre d'importantes initiatives et d'y donner suite.

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
1.3.1 Renforcement des mécanismes d'appui au réseau d'organisations de la société civile afin de permettre une participation effective de celles-ci aux activités des organes de la Convention et aux travaux des réunions régionales/nationales	Prise en considération plus fréquente de la contribution du réseau des organisations de la société civile dans les rapports des réunions Le nombre de représentants des organisations de la société civile aux réunions et événements se rapportant à la Convention	Manuel de procédure pour les organisations de la société civile, documents de la Conférence des Parties, rapports Rapports d'étape sur les programmes d'action nationaux (PAN)	1.3.1.A Apporter un soutien à la contribution technique des organisations de la société civile au processus de prise de décisions de la Convention 1.3.1.B Appuyer la participation des organisations de la société civile à la formulation et à la mise en œuvre des PAN	FCMI FCMI

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
1.3.2 Des scientifiques participent effectivement aux activités des organes de la Convention et à ses réunions régionales.	Le nombre de décisions/recommandations présentées aux organes de la Convention et à ses réunions régionales, qui sont fondées sur des contributions scientifiques Le nombre accru de scientifiques participant aux travaux des organes de la Convention et à ses réunions régionales	Base de données actualisée sur des experts indépendants, des établissements scientifiques et des correspondants scientifiques Communications sur des questions intéressant le CST aux centres de liaison nationaux	1.3.2.A Élaborer et tenir à jour le fichier de la Convention renfermant les noms d'experts et d'établissements et réseaux scientifiques	KMST
			1.3.2.B Appuyer les consultations régionales des centres de liaison nationaux pendant la septième session du CRIC et la neuvième session de la Conférence des Parties	KMST
1.3.3 Les organisations de la société civile, en particulier les ONG, ont accès au programme de microfinancements du FEM pour des activités pilotes de lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse.	Le nombre de demandes émanant d'ONG, adressées au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le nombre d'activités pilotes de lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse financées par le programme de microfinancements du FEM	Matériels de formation, référentiels et manuels	1.3.3.A Élaborer des matériels d'information/de formation pour les ONG afin de les aider à faire des demandes de financement pour des projets de lutte contre la désertification (voir également le programme de travail commun avec le Mécanisme mondial)	ARCE
			1.3.3.B Organiser des campagnes d'information/des formations à l'intention des ONG	ARCE
1.3.4 Les universités et les établissements d'enseignement participent davantage aux activités de sensibilisation aux problèmes de la désertification/	Mesure dans laquelle les universités et les établissements d'enseignement intègrent l'étude des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse dans leurs programmes	Trousse pédagogique pour les enseignants Rapport, mémorandums d'accord signés, conférences données par des membres du personnel du secrétariat de la Convention	1.3.4.A Mettre au point des trousseaux pédagogiques pour les enseignants	ARCE
			1.3.4.B Mener des campagnes de sensibilisation ciblant les étudiants et les ministères de l'éducation	ARCE
			1.3.4.C Intégrer les questions touchant la Convention dans les activités de	ARCE

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
dégradation des terres et de la sécheresse.		Actualisation des matériels pédagogiques des établissements coopérant	formation et d'autres programmes des instituts de recherche des Nations Unies, notamment UNU, UNITAR et INSTRAW	
1.3.5 Facilitation effective de la participation du secteur privé à la mise en œuvre de la Convention	La Conférence des Parties décide d'une politique et/ou de mesures visant à associer le secteur privé à des activités se rapportant à la Convention à différents niveaux	Notes de synthèse et documents techniques Études de cas diffusées dans des publications et sur des sites Web	1.3.5.A Élaborer des notes de synthèse et des documents techniques sur des questions concernant la participation du secteur privé à la mise en œuvre de la Convention, pour examen par les organes de cette dernière 1.3.5.B Compiler et diffuser des exemples de participation réussie du secteur privé à la mise en œuvre de la Convention	EDM ARCE

Les prévisions de dépenses pour le sous-programme 1 au cours de l'exercice 2008-2009 s'établissent à 2 millions d'euros environ.

Sous-programme 2 – Cadre d'action

Résultat:	Risques/hypothèses:
2.1 Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer.	La position de la Convention dans les ministères s'occupant des questions relatives à la gestion des terres de même que celle des centres de liaison nationaux seront renforcées.

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
2.1.1 Différents facteurs de la désertification/ dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont examinés par des ministres et par d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau	Le nombre des réunions tenues avec des ministres ou d'autres responsables gouvernementaux de haut niveau	Rapports d'étape, documentation générale, discours	2.1.1.A Participer, après s'y être préparé, à des débats de haut niveau dans le cadre de manifestations régionales et réunions mondiales pertinentes	EDM
2.1.2. Utilisation d'instruments d'action clefs et échanges d'informations aux niveaux régional et sous régional pour traiter les facteurs de la désertification/ dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres	Le nombre d'institutions régionales et sous-régionales qui mentionnent les facteurs de la désertification/dégradation des sols et les obstacles à la gestion durable des terres dans leur programme de travail Le nombre d'accords de coopération ou d'initiatives concernant cette question	Rapports d'étape (programmes d'action régionaux, programmes d'action sous-régionaux et réseaux de programmes thématiques), rapports de réunion	2.1.2.A Favoriser les processus consultatifs régionaux	FCMI
2.1.3 Mise au point et exécution de programmes de développement local par les Parties, avec la participation des organisations de la société civile	Le nombre de rapports nationaux ou thématiques de la Convention, fournissant des informations sur la mise en œuvre des programmes de développement local avec la participation des organisations de la société civile	Rapports de fond et rapports financiers finals, rapports d'ateliers Rapport d'évaluation à mi-parcours, rapports d'étape, rapports de réunion	2.1.3.A Favoriser la mise en œuvre de programmes pilotes de développement local 2.1.3.B Appuyer les activités de suivi menées par les organisations de la société civile, y compris en matière de renforcement des capacités	FCMI FCMI

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
2.1.4 Reconnaissance de la Convention comme cadre de référence juridique de la protection des terres à l'échelle mondiale	La Conférence des Parties décide que la Convention est le cadre de référence juridique de la protection des terres à l'échelle mondiale	Notes de synthèse et documents techniques Rapports de réunions	2.1.4.A Élaborer des notes de synthèse et des documents techniques pour examen par les organes de la Convention afin de tisser des partenariats avec les organismes compétents	KMST
			2.1.4.B Organiser une concertation sur la politique scientifique et des réunions régionales du CST	KMST

Résultat:	Risques/hypothèses:
2.2 Les pays parties touchés révisent leur programme d'action national (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés.	Les pays parties touchés intègrent de plus en plus leur PAN dans leur cadre de planification stratégique national.

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
2.2.1 Les pays touchés achèvent, révisent ou adaptent leur PAN conformément aux directives figurant dans la Stratégie, sur la base des informations fournies par la Convention	Le nombre de pays qui entreprennent l'achèvement, la révision ou l'adaptation de leur PAN en tenant compte de la Stratégie	Documentation générale et directives Rapports sur les travaux des réunions régionales	2.2.1.A Fournir des services consultatifs aux pays touchés pour les aider à aligner leur PAN sur la Stratégie	FCMI
			2.2.1.B Favoriser la tenue de consultations spéciales pour aligner les PAN sur la Stratégie	FCMI

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
2.2.2 Augmentation du nombre de pays touchés bénéficiant de fonds alloués par le FEM et d'autres institutions de financement en raison de l'amélioration de leur PAN	Le nombre de pays touchés indiquant qu'ils utilisent des PAN améliorés pour obtenir des fonds du FEM et d'autres institutions de financement	Rapport d'étape, descriptif de projet	2.2.2.A Fournir des services consultatifs aux pays touchés pour les aider à améliorer leur PAN 2.2.2.B Développer les capacités nécessaires à la mobilisation des ressources à l'appui de la mise en œuvre des PAN	FCMI
		Rapport d'ateliers		FCMI

Résultat:		Risques/hypothèses:		
2.3 Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.		Les pays parties touchés intègrent de plus en plus leur PAN dans leur cadre de planification stratégique national.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
2.3.1 Augmentation du nombre de pays touchés ayant intégré les priorités relatives à la gestion durable des terres définies dans leur PAN, dans leurs plans de développement et leurs plans sectoriels et d'investissement, dossiers de projets et cadres d'action pertinents	Le nombre de pays touchés présentant des rapports sur cette question Le nombre de pays parties touchés ayant intégré les priorités mentionnées dans leur PAN dans leur stratégie d'investissement	Documentation générale et directives	2.3.1.A Fournir des services consultatifs aux pays touchés pour les aider à intégrer leur PAN dans leurs plan de développement et cadre d'action nationaux en collaboration avec le Mécanisme mondial 2.3.1.B Tisser des partenariats en coopération avec des organismes compétents s'occupant des questions d'intégration	PAGI
		Mémoires d'accord, documents d'orientation et documents de stratégie communs		EDM

Résultat:		Risques/hypothèses:		
2.4 Les pays parties développés intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la gestion durable des terres dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux.		Les pays parties développés sont disposés à affecter un rang de priorité plus élevé aux objectifs de la Convention.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
2.4.1 Les pays parties développés intègrent la méthode de la Convention dans leurs politiques de coopération pour le développement	Au moins huit pays développés parties fournissent des renseignements sur les mesures qu'ils ont prises pour intégrer la méthode de la Convention dans leurs politiques de coopération	Divers matériels d'information Rapports sur le suivi des activités portés à l'attention des Parties Rapport sur le dialogue concernant l'action à mener; rapports sur les travaux des réunions consultatives	2.4.1.A Renforcer les services de sensibilisation et de plaidoyer à l'intention des pays développés, y compris les médias et les organisations de la société civile 2.4.1.B Suivre régulièrement les progrès accomplis par les pays développés dans l'intégration des objectifs de la Convention en collaboration avec le Mécanisme mondial 2.4.1.C Planifier et organiser à l'échelle mondiale et à un niveau élevé un dialogue sur l'action à mener et des réunions consultatives concernant la gestion durable des terres sur le plan national dans les pays développés	ARCE
				EDM
2.4.1 Les pays parties développés intègrent la méthode de la Convention dans leurs politiques de coopération pour le développement	Au moins huit pays développés parties fournissent des renseignements sur les mesures qu'ils ont prises pour intégrer la méthode de la Convention dans leurs politiques de coopération	Divers matériels d'information Rapports sur le suivi des activités portés à l'attention des Parties Rapport sur le dialogue concernant l'action à mener; rapports sur les travaux des réunions consultatives	2.4.1.A Renforcer les services de sensibilisation et de plaidoyer à l'intention des pays développés, y compris les médias et les organisations de la société civile 2.4.1.B Suivre régulièrement les progrès accomplis par les pays développés dans l'intégration des objectifs de la Convention en collaboration avec le Mécanisme mondial 2.4.1.C Planifier et organiser à l'échelle mondiale et à un niveau élevé un dialogue sur l'action à mener et des réunions consultatives concernant la gestion durable des terres sur le plan national dans les pays développés	EDM
				EDM
Résultat:		Risques/hypothèses:		
2.5 Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de		Les secrétariats d'autres conventions sont disposés à coopérer et à rechercher activement des synergies prenant en compte le programme et les activités de la Convention.		

Résultat:		Risques/hypothèses:		
la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions.				
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
2.5.1 Coopération accrue entre les secrétariats des Conventions de Rio, y compris par la coordination de l'assistance fournie pour la mise en œuvre des programmes d'action	<p>Développement des activités conjointes des secrétariats des trois Conventions de Rio signalé aux Conférences des Parties de chacune d'elles</p> <p>Le nombre de pays présentant des rapports sur le lancement de consultations portant sur les activités de mise en œuvre coordonnées entreprises au niveau national</p>	<p>Note de synthèse et plans d'activités conjoints</p> <p>Manifestations et activités parallèles conjointes</p>	<p>2.5.1.A Définir des options et des procédures stratégiques pour coordonner l'assistance afin de pouvoir mettre en œuvre des programmes d'action communs par l'intermédiaire du Groupe mixte de liaison</p> <p>2.5.1.B Planifier et organiser des manifestations et activités parallèles conjointes</p>	PAGI

Les prévisions de dépenses pour le sous-programme 2 au cours de l'exercice 2008-2009 s'établissent à 3 millions d'euros environ.
Sous-programme 3 – Science, technologie et connaissances

Résultat:		Risques/hypothèses:	
3.1 Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.		Les pays touchés sont désireux et en mesure de réaliser des évaluations et des études de cas et de les mettre à la disposition de la Convention.	

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
3.1.1 Partage des informations sur les activités nationales de surveillance et d'évaluation de la vulnérabilité	Affichage sur le site Web de la Convention d'un nombre accru de publications et de rapports présentant des études de cas, des pratiques exemplaires et des enseignements concernant les activités nationales de surveillance et d'évaluation de la vulnérabilité Augmentation du nombre de visites du site Web de la Convention et de téléchargements à partir de ce site	Rapport d'étape, conseils techniques fournis	3.1.1.A Suivre et appuyer activement le projet relatif à l'évaluation de la dégradation des terres en zone aride	KMST
		Base de données, publications et rapports diffusés	3.1.1.B Rassembler, archiver et diffuser des études de cas, des pratiques exemplaires et les enseignements dégagés	KMST
		Note technique établie	3.1.1.C Se préparer à contribuer à la formulation de directives concernant la présentation des rapports (activités nationales de surveillance et d'évaluation de la vulnérabilité)	KMST

Résultat:		Risques/hypothèses:		
3.2 Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.		Les Parties concernées sont disposées à concilier des vues divergentes en faveur d'un modèle de base de référence universellement accepté.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
3.2.1 Création d'une base de données concertée et mondialement reconnue	Décision de la Conférence des Parties sur la question Le nombre d'institutions hébergeant la base de données de la Convention	Note de synthèse et documents d'information générale sur la base de données établis et diffusés Rapports d'étape	3.2.1.A Élaborer et proposer une méthodologie à appliquer 3.2.1.B Organiser et favoriser un processus consultatif à travers un dialogue et des réunions scientifiques	KMST KMST

Résultat:		Risques/hypothèses:		
3.3 Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.		Les pays touchés peuvent améliorer la qualité des informations et des données figurant dans les rapports nationaux.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
3.3.1 Les autorités nationales utilisent la méthode d'évaluation de la pauvreté et de la dégradation des terres de la Convention pour améliorer le processus décisionnel	Le nombre de rapports nationaux pour lesquels la méthode a été utilisée	Matériels d'information et de formation produits et diffusés Note technique établie et mise à la disposition du groupe responsable	3.3.1.A Diffuser des données concernant la méthode sur le site Web et par le biais d'informations communiquées aux centres de liaison nationaux et aux comités scientifiques et techniques 3.3.1.B Veiller à l'intégration de la méthode dans les nouvelles directives concernant la présentation des rapports	KMST
				KMST

Résultat:		Risques/hypothèses:		
3.4 Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.		Le caractère indépendant des processus régissant l'adaptation aux changements climatiques n'est pas un facteur de nature à limiter la mise au point de ces outils.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
3.4.1 Des groupes clefs prennent conscience de l'importance des	Les organes directeurs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les	Besoins en information confirmés par une note de synthèse	3.4.1.A Recenser les besoins en informations des groupes clefs	

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées	changements climatiques (CCNUCC) intègrent cet élément dans leur programme de travail Fréquence de la discussion de cette question aux réunions régionales sur la Convention	Réactions positives attestées dans des protocoles conjoints, rapports de réunion et mémorandums d'accord Besoins en information confirmés par une note de synthèse	3.4.1.B Mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation ciblant les groupes clefs (pays et organes directeurs) 3.4.1.C Apporter des contributions ayant un effet catalyseur à la CCNUCC et à la Convention sur la diversité biologique (CBD) et renforcer encore les activités menées conjointement avec ces deux conventions	ARCE
				ARCE
		Réactions positives attestées dans des protocoles conjoints, rapports de réunion et mémorandums d'accord Réactions positives attestées dans des protocoles et mémorandums d'accord Ateliers organisés, contributions de fond à des réunions	3.4.1.D Organiser des ateliers et participer à des réunions internationales pertinentes	PAGI

Résultat:		Risques/hypothèses:		
3.5 Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles ¹ , sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.		Les pays touchés sont disposés à mettre au point des mécanismes de partage des connaissances		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
3.5.1 Les pays parties touchés utilisent des informations sur les techniques appropriées, y compris les connaissances traditionnelles	Le nombre de pays qui signalent l'utilisation d'informations sur les techniques appropriées et les connaissances traditionnelles Le nombre de références obtenues grâce à certains moteurs de recherche Internet et le nombre de réponses obtenues sur le portail de partage des connaissances de la Convention	Base de données mise en place Le site Web et les matériels d'information de la Convention enrichissent les réseaux existants	3.5.1.A Créer et tenir à jour une base de données renfermant des pratiques exemplaires et des études de cas 3.5.1.B Diffuser les informations disponibles sur les techniques appropriées et les connaissances traditionnelles via le site Web de la Convention et les réseaux existants	KMST KMST
Résultat:		Risques/hypothèses:		
3.6 Les réseaux et établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.		La communauté scientifique est disposée à appuyer énergiquement la mise en œuvre de la Convention.		

¹ À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
3.6.1 Reconnaissance du CST comme principale instance pour les évaluations et échanges scientifiques portant sur les terres et les sols	Le nombre de scientifiques participants, d'ONG scientifiques accréditées et d'événements scientifiques parallèles au cours des sessions de la Conférence des Parties, du CST et du CRIC	Base de données actualisée mise en place Programmes de travail, documents d'information générale et rapports pour/sur des réunions établis Document technique rédigé à l'appui des directives Manifestations et conférences organisées	3.6.1.A Établir et tenir à jour une base de données actualisée concernant les réseaux et établissements scientifiques et technologiques compétents	KMST
			3.6.1.B Organiser et faciliter les réunions du CST	KMST
			3.6.1.C Agencer les contributions de la communauté scientifique aux nouvelles directives concernant la présentation des rapports	KMST
			3.6.1.D Organiser un dialogue sur la politique scientifique et des réunions scientifiques régionales	KMST
3.6.2 Engagement accru des institutions de recherche scientifique au niveau national à fournir aux organes de coordination nationaux des informations à jour pour les PAN	Le nombre d'institutions de recherche scientifique participant aux sessions des organes de coordination nationaux	Informations communiquées au CRIC sur les correspondants désignés	3.6.2.A Encourager la nomination de correspondants scientifiques et techniques pour promouvoir la création de partenariats entre les établissements scientifiques nationaux (région de l'Amérique latine et des Caraïbes)	KMST

Les prévisions de dépenses pour le sous-programme 3 au cours de l'exercice 2008-2009 s'établissent à 1 million d'euros environ.

Sous-programme 4 – Renforcement des capacités

Résultat:		Risques/hypothèses:		
<p>4.1 Les pays ayant procédé à l’autoévaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d’action qui en résultent afin de mettre en place les moyens nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l’échelle nationale et locale.</p>		<p>Les organisations et organismes sont disposés à appuyer les systèmes d’information et le programme de bourses par des moyens financiers et autres.</p>		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d’activités	En charge
<p>4.1.1 La Conférence des Parties approuve de nouvelles directives normalisées de la Convention pour la présentation des rapports et les pays parties touchés les utilisent.</p>	<p>Approbation par la Conférence des Parties des directives concernant la présentation des rapports</p> <p>Le nombre des pays parties touchés utilisant les nouvelles directives concernant la présentation des rapports</p> <p>Décision de la neuvième session de la Conférence des Parties sur le mandat révisé du CRIC</p>	<p>Projet de directives concernant la présentation des rapports, page Web mise à jour</p> <p>Plan de travail pluriannuel du CRIC, mandat du CRIC, rapports du CRIC</p>	<p>4.1.1.A Appuyer et favoriser les améliorations à apporter à la qualité et à la présentation des rapports</p>	FCMI
			<p>4.1.1.B Fournir des services aux processus institutionnels du CRIC</p>	FCMI
<p>4.1.2 Les participants au programme de bourses contribuent à la mise en œuvre de la Convention.</p>	<p>Les participants au programme de bourses présentent des rapports sur l’utilisation des connaissances acquises au cours de la mise en œuvre de la Convention</p>	<p>Accords de partenariat disponible, programmes de bourses opérationnels</p>	<p>4.1.2.A Définir et mettre en œuvre le programme de bourses et ses méthodes de fonctionnement</p>	KMST

Résultat:		Risques/hypothèses:		
4.2 Les pays qui n'ont pas encore évalué leurs besoins en matière de capacités entreprennent de le faire afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.		La position de la Convention dans les ministères d'exécution ainsi que celle du centre de liaison national seront renforcées.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
4.2.1 Les pays parties touchés utilisent des informations et divers instruments pour évaluer leurs besoins en capacités eu égard à la mise en œuvre de la Convention.	Le nombre de pays qui évaluent leurs besoins en capacités eu égard à la mise en œuvre de la Convention	Matériels d'information et instruments pour évaluer les besoins en capacités mis à la disposition des pays	4.2.1.A Mettre à la disposition des pays parties touchés des instruments et des ressources pour évaluer les besoins en capacités	ARCE
4.2.2 Les Parties recensent et évaluent différents facteurs de la désertification/dégradation des terres et obstacles à la gestion durable des terres.	Le nombre de rapports nationaux contenant une évaluation des facteurs de la désertification/dégradation des terres et des obstacles à la gestion durable des terres Recommandation du CRIC et décision de la Conférence des Parties	Rapports de réunion et page Web mise à jour	4.2.2.A Faciliter les réunions des chefs de projet des réseaux de programmes thématiques consacrées à l'évaluation des facteurs et communiquer les résultats aux centres de liaison nationaux	FCMI
		Publication établie	4.2.2.B Réaliser une évaluation mondiale des facteurs de la désertification	FCMI

Les prévisions de dépenses pour le sous-programme 4 au cours de l'exercice 2008-2009 s'établissent à 320 000 euros environ.

Sous-programme 5 – Financement et transfert de technologie

Résultat:		Risques/hypothèses:		
5.1 Les pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact de leurs interventions.		Les pays parties touchés sont disposés à élaborer des cadres d'investissement intégrés.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
5.1.1 Un nombre accru de pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés.	Le nombre de pays parties donnant des informations sur la mise en place de cadres d'investissement intégrés	Rapports de fond disponibles Matériels d'information et publications sur la page Web	5.1.1.A Favoriser la mise en œuvre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal 5.1.1.B Encourager, en collaboration avec le Mécanisme mondial, la création de cadres d'investissement intégrés dans tous les pays en élaborant des directives et en diffusant les enseignements dégagés	FCMI FCMI

Résultat:		Risques/hypothèses:		
5.2 Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification/dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.		Les pays parties développés sont disposés à accorder un rang de priorité plus élevé à l'allocation des ressources pour atteindre les objectifs de la Stratégie de la Convention.		

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
5.2.1 Un nombre accru de pays développés intègrent des questions touchant la Convention dans leurs programmes de coopération nationaux/bilatéraux	Un nombre accru de pays parties développés participent à des rencontres nationales de consultation	Principes directeurs publiés	5.2.1.A Élaborer des principes directeurs pour que les pays puissent intégrer les questions touchant la Convention dans les programmes de coopération nationaux/bilatéraux	EDM
		Réunions organisées	5.2.1.B Concevoir des rencontres et des réunions de consultation, faciliter leur organisation et y participer	EDM
		Mémoire d'accord signé	5.2.1.C Élaborer, conjointement avec le Mécanisme mondial, des modalités de partenariat	EDM

Résultat:		Risques/hypothèses:		
5.3 Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres au sein des organes directeurs de ces entités.		Les institutions financières internationales, le Conseil du FEM et d'autres mécanismes et fonds sont disposés à accorder un rang de priorité plus élevé aux questions touchant la gestion durable des terres.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
5.3.1. Les organes directeurs des institutions financières internationales reconnaissent plus largement l'importance de la désertification exprimée	Augmentation du nombre des décisions des organes directeurs reconnaissant l'importance de la désertification Le nombre d'institutions	Politiques infléchies	5.3.1.A Participer activement aux travaux des organes directeurs des institutions financières internationales et à d'autres processus d'élaboration des politiques présentant un intérêt direct pour la mise en œuvre de la Convention	EDM

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
dans la Stratégie.	financières, mécanismes et fonds internationaux et régionaux utilisant des aspects essentiels de la Convention comme critères pour l'approbation/évaluation du financement de projets relatifs aux terres et aux sols	Parties informées par des documents et notes d'orientation	5.3.1.B Dans le cadre du programme de travail commun avec le Mécanisme mondial, élaborer une documentation conjointe pour communiquer aux Parties des informations sur des questions concernant les institutions financières internationales	EDM
5.3.2 La dixième session de la Conférence des Parties prend des mesures en vue de mettre en place ou d'approuver des accords spécifiques de financement axés sur les terres, les sols, la sécheresse et/ou la désertification	Décision de la dixième session de la Conférence des Parties	Documentation communiquée à la dixième session de la Conférence des Parties Rapport	5.3.2.A Établir de la documentation générale 5.3.2.B Organiser et mener des consultations	EDM EDM

Résultat:	Risques/hypothèses:
5.4 Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, de mécanismes fondés sur le jeu du marché, d'organisations commerciales, de fondations et d'organisations de la société civile, et d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté	Des sources et des mécanismes de financement bien définis peuvent être efficacement mis à profit et/ou facilement accessibles.

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
5.4.1 La dixième session de la Conférence des Parties prend des mesures en vue de promouvoir des formes novatrices de financement aux fins de la mise en œuvre de la Convention	Adoption/approbation d'un ou de plusieurs mécanismes d'accès à des formes innovantes de financement telles que les systèmes de financement de l'adaptation aux changements climatiques et de paiement des services fournis par les écosystèmes	Atelier intergouvernemental organisé	5.4.1.A Dans le cadre du programme de travail commun avec le Mécanisme mondial, entreprendre la création de partenariats et l'organisation de consultations	EDM
5.4.2 Les organes de la Convention et les Parties définissent et promeuvent des possibilités économiques dans les terres arides dans le cadre d'organisations commerciales multilatérales.	Fréquence des débats portant sur les possibilités offertes aux produits clefs des zones arides lors de réunions et de manifestations organisées par des organisations commerciales multilatérales	Étude et documents mis à la disposition des organes de la Convention et des Parties	5.4.2.A Réaliser des études sur les débouchés économiques de l'aridoculture et des produits et marchandises agricoles provenant des terres arides 5.4.2.B Mener une action de sensibilisation et de mobilisation pour intégrer les questions liées aux terres arides dans les activités relevant de l'aide publique au développement et dans celles du secteur privé	PAGI EDM
5.4.3 Les décideurs nationaux savent comment utiliser différents outils pour évaluer le coût de l'inaction.	Dix pays organisent des cours de formation et d'évaluation	Outils mis à disposition et formation organisée	5.4.3.A Coopérer avec le Mécanisme mondial pour élaborer et diffuser des outils permettant d'évaluer le coût de l'inaction, notamment en mettant à profit les réseaux d'échanges d'informations et en formant des interlocuteurs	FCMI

Les prévisions de dépenses pour le sous-programme 5 au cours de l'exercice 2008-2009 s'établissent à 1,4 million d'euros environ.

Sous-programme 6 - Appui à la gestion pour la mise en œuvre de la Stratégie

Résultat:		Risques/hypothèses:		
6. La gestion soutient activement la mise en œuvre de la Stratégie.		Le personnel reste impliqué et motivé et renforce les capacités.		
Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
6.1 Les Parties sont satisfaites des conditions dans lesquelles les décisions peuvent être prises en connaissance de cause au niveau de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires.	Le nombre de Parties exprimant leur satisfaction à l'égard des arrangements concernant l'organisation des sessions de la Conférence des Parties, du CRIC et du CST Augmentation du nombre de documents officiels qui sont communiqués promptement et efficacement aux Parties en vue d'examen lors des sessions de la Conférence des Parties, du CRIC et du CST	Réunions organisées	6.1.A Planifier, organiser et appuyer des réunions, conférences et débats (services logistiques)	COSE
6.2 Amélioration de la capacité du secrétariat à fournir des services aux Parties	La majorité des membres du personnel se disent satisfaits des modalités commerciales, y compris l'adoption de méthodes de gestion axées sur les résultats	Secrétariat réorganisé	6.2.A Achever le processus de réforme du secrétariat (politiques, méthodes, mécanisme de suivi)	EDM
6.3 Obtention de ressources suffisantes, prévisibles et sûres pour les activités du secrétariat	Augmentation des contributions volontaires fournies par divers partenaires au Fonds spécial et supplémentaire	Plans opérationnels actualisés conformément à la méthode de gestion axée sur les résultats	6.3.A Planifier les activités du secrétariat selon une approche globale, cohérente et transparente	EDM

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
		Propositions de financement	6.3.B Élaborer des propositions de financement et faire des démarches pour obtenir des fonds supplémentaires	EDM
6.4 Adoption de mécanismes efficaces de coordination régionale dans une décision issue de la neuvième session de la Conférence des Parties	Des propositions sont formulées par les régions Une décision est adoptée par la neuvième session de la Conférence des Parties	Mandat des mécanismes de coordination régionale	6.4.A Organiser des échanges, de concert avec le Mécanisme mondial, notamment des réunions, des ateliers et des forums en ligne sur les mécanismes et processus de coordination régionale afin de faire le point des expériences réalisées.	EDM
6.5 Amélioration de l'efficacité et de la transparence de la gestion financière	Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), conformément aux instructions de l'ONU Adoption (d'ici à 2011) d'un nouveau système de gestion de l'information en euros, à l'échelle du système des Nations Unies	Normes IPSAS appliquées	6.5.A Élaborer les données et processus sous-jacents qui sont nécessaires pour mettre en conformité les états financiers et les documents comptables du secrétariat avec les normes IPSAS	AFHR
6.6 Réalisation d'économies et gains d'efficacité grâce à une coopération accrue entre les organismes des Nations Unies établis à Bonn	Amélioration de la cohérence des procédures et politiques avec d'autres organismes des Nations Unies établis à Bonn Augmentation du nombre de services communs	Accords réalisés avec les organismes des Nations Unies établis à Bonn	6.6.A Élaborer pour les organismes des Nations Unies établis à Bonn des politiques et procédures sur les services communs à coût réduit	AFHR

Effets escomptés	Indicateurs de résultat	Produits	Groupes d'activités	En charge
6.7 Amélioration des services administratifs du secrétariat, notamment ceux de la gestion des ressources humaines et des voyages	Augmentation du nombre de fonctionnaires qui se disent satisfaits des modalités commerciales	Services réceptifs aux besoins particuliers du secrétariat et du personnel	6.7.A Planifier, exécuter et contrôler les services administratifs, notamment ceux de la gestion des ressources humaines et des voyages	AFHR
6.8 Amélioration des services de technologies de l'information et de la communication (TIC) du secrétariat dans le cadre de ses services du personnel, ainsi que de ses capacités d'information et de communication	Amélioration générale des compétences informatiques des fonctionnaires	Matériel et logiciel en état de marche	6.8.A Acheter et installer le matériel et le logiciel nécessaires	AFHR
	Augmentation du nombre de réponses obtenues par les partenaires institutionnels lorsqu'ils recherchent des informations	Services de TIC opérationnels	6.8.B Mettre au point et/ou adapter des applications TIC	AFHR
	Augmentation du nombre de fonctionnaires qui se disent satisfaits des services de TIC	Personnel du secrétariat de la Convention formé	6.8.C Améliorer les compétences informatiques du personnel du secrétariat de la Convention	AFHR

Les prévisions de dépenses pour le sous-programme 6 au cours de l'exercice 2008-2009 s'établissent à 1,9 million d'euros environ.
